



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 57028

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur la possibilité d'élargir le dispositif d'apprentissage aux chômeurs de longue durée. Le 28 avril 2014, lors du discours de clôture de la rencontre sur le thème « L'État se mobilise pour l'emploi », le Président de la République, s'appuyant sur les préconisations du rapport remis, reprenait l'idée de rendre accessible aux chômeurs de longue durée, quel que soit leur âge, l'alternance, voire le statut d'apprenti. L'apprentissage étant en principe réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, son élargissement permettrait d'ouvrir la porte des entreprises à ces chômeurs de longue durée dont la réinsertion sur le marché du travail est souvent entravée par leurs difficultés à trouver une formation adéquate. En innovant sur la formation professionnelle, qui est l'une des clefs pour lutter contre le chômage de longue durée, cette mesure serait une excellente initiative. Aussi, il souhaiterait obtenir des précisions sur les conditions de mise en œuvre de cette mesure ainsi que sur un éventuel calendrier de travail.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57028

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4673

Question retirée le : 4 août 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)